

Règlement de l'exposition photographique 2017

Article 1 – L'exposition aura lieu dans la salle au 1^{er} étage de la Bouvêche (centre culturel d'Orsay) au 71 rue de Paris - allée de la Bouvêche (voir plan joint).

L'exposition sera ouverte au public du samedi 16 au dimanche 17 décembre 2017 de 10h00 à 18h00.

Article 2 – Participants : tous les membres des clubs du CDP 91.

Article 3 – L'exposition se fera sur le thème unique pour les 2 catégories N/B et Couleur :

« Géométrie dans l'architecture »

Géométrie : tout objet est une forme géométrique mais pour cette exposition, on ciblera l'assemblage de formes géométriques simples (euclidiennes) : cercles et droites arrangées en variations de carrés, triangles...

Architecture : il peut s'agir de bâtiments (*vue extérieure et intérieure, hors éléments décoratifs mobiliers*), d'espaces publics, de villes et villages, de paysages urbain, d'ouvrages d'art, mais aussi de navires.

Article 4 – Présentation des épreuves :

- format maximum des cadres : 30 x 40 cm (pas de verre)
- format de l'épreuve : libre à l'intérieur de ce cadre
- au dos de chaque épreuve, en bas et à gauche, devront être mentionnés :
 - le nom de l'auteur
 - le nom du club
 - le titre de l'œuvre.

Article 5 – L'accrochage sera fait par chaque club participant

le vendredi 15 décembre de 15h00 à 18h00.

Chaque club aura la possibilité de présenter environ 20 épreuves (le CPO pourra être amené à sélectionner les photos, selon la place disponible ou le non-respect du thème).

Article 6 – L'exposition fera l'objet d'un concours :

- un jury choisi par le CPO décernera un prix dans chaque catégorie.
- durant l'exposition, chaque visiteur sera invité à voter pour désigner les 3 meilleures photos dans chaque catégorie : 3 Prix du Public, coul. et N/B, seront donc attribués après dépouillement des bulletins de vote.

Il ne sera alloué qu'un seul prix par auteur.

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 17 décembre 2017 à 18h30, avant le décrochage qui sera suivi d'un pot de clôture de l'exposition.

Article 7 – Chaque épreuve présentée devra être libre de toute contrainte et ne devra en aucune façon léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit, ni contrevenir aux bonnes mœurs.

En aucun cas le CPO ne pourra être tenu pour responsable de litiges ou contestations éventuels.

Article 8 – Le CPO prendra les plus grandes précautions pour préserver les épreuves présentées, mais ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage qui pourrait subvenir durant l'exposition : casse, vol, ...

Article 9 – La participation à cette exposition implique l'acceptation de ce règlement.

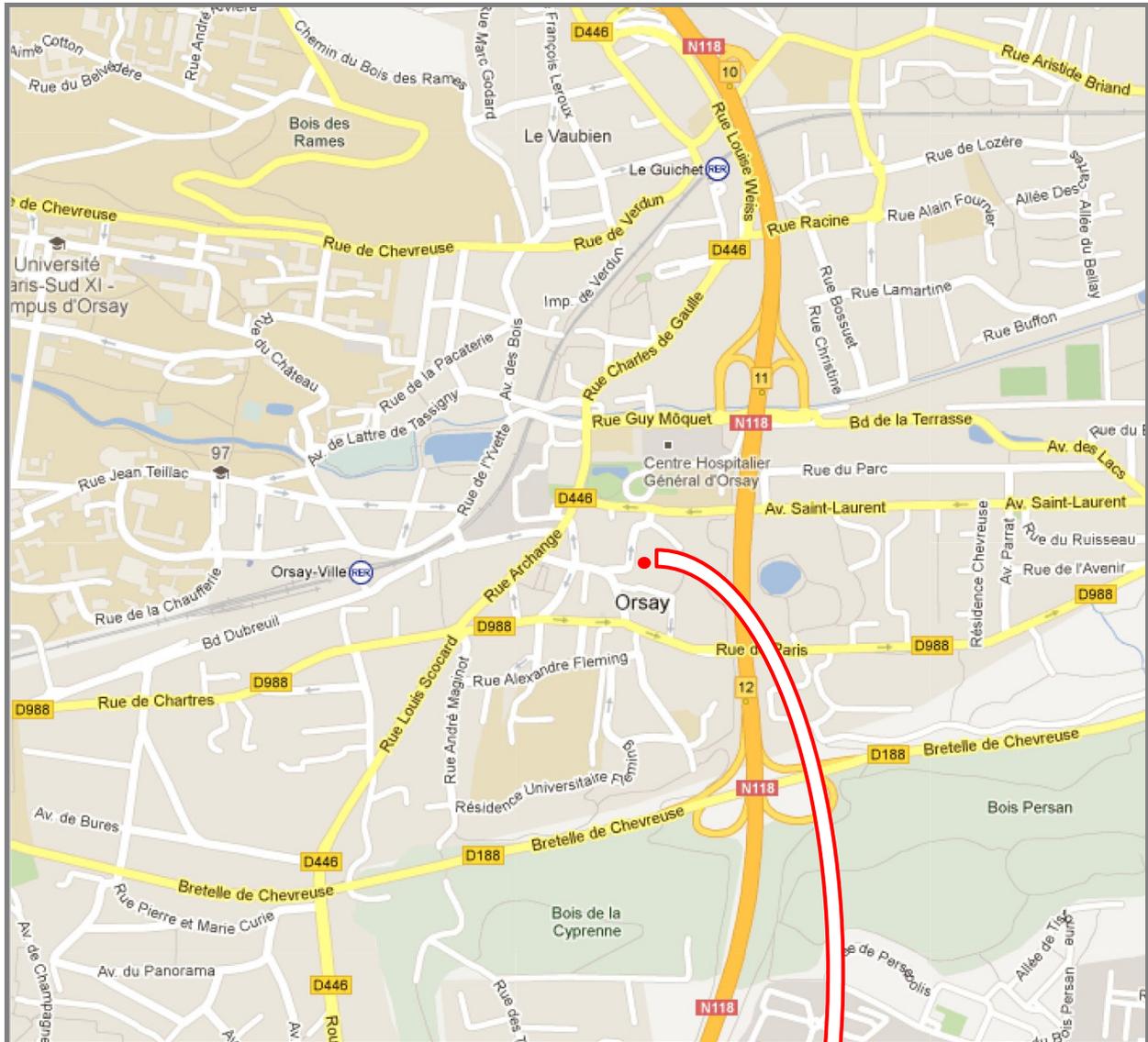
Exposition Photographique 2017

Allée de la Bouvêche

(accès par la rue de Paris au niveau du n° 71)

Coordonnées GPS : Latitude : 48° 41' 52" Nord

Longitude: 2° 11' 21" Est



la salle au 1^{er} étage
de la Bouvêche